



Ardennes de France est une marque collective créée en 1987 qui a pour but de faire la promotion des produits et savoir-faire typiquement ardennais. Une soixantaine d'adhérents, de différents secteurs d'activités sont regroupés sous une seule et même bannière.

Pour qui ?

- Toute entreprise implantée dans les Ardennes et le produit fabriqué dans les Ardennes
- Le produit doit répondre aux exigences du cahier des charges de la fiche technique qui le concerne et au règlement d'usage de la marque.
- Tous les produits justifient d'un caractère remarquable

A quoi ça sert ?

Lorsque le logo de la marque collective est apposé sur un produit ou service, il est le garant de l'authenticité du savoir faire. Ainsi, le consommateur a la garantie que le produit qu'il achète est fabriqué et transformé dans les Ardennes.

Quels avantages ?

- Mise à disposition de matériel de promotion : sacs, brochure, autocollants, carte postale recette, livrets, collerettes de bouteilles
- Visibilité sur site internet et page Facebook entièrement consacrés à la marque collective et aux adhérents.
- Edition d'une brochure imprimée à 10 000 exemplaires et diffusée par les réseaux des adhérents ainsi que par le biais des actions de promotion de l'Agence de Développement Touristique des Ardennes
- Faire partie d'un réseau de prestataires et favoriser ainsi les échanges professionnels
- Bénéficier des actions de promotion de la marque collective : salons, newsletter, diffusion des brochures papier, matériel de promotion, valorisation sur internet et les réseaux sociaux de la marque.



Ardennes de France est une marque collective créée en 1987 qui a pour but de faire la promotion des produits et savoir-faire typiquement ardennais. Une soixantaine d'adhérents, de différents secteurs d'activités sont regroupés sous une seule et même bannière.

Pour qui ?

- Toute entreprise implantée dans les Ardennes et le produit fabriqué dans les Ardennes
- Le produit doit répondre aux exigences du cahier des charges de la fiche technique qui le concerne et au règlement d'usage de la marque.
- Tous les produits justifient d'un caractère remarquable

A quoi ça sert ?

Lorsque le logo de la marque collective est apposé sur un produit ou service, il est le garant de l'authenticité du savoir faire. Ainsi, le consommateur a la garantie que le produit qu'il achète est fabriqué et transformé dans les Ardennes.

Quels avantages ?

- Mise à disposition de matériel de promotion : sacs, brochure, autocollants, carte postale recette, livrets, collerettes de bouteilles
- Visibilité sur site internet et page Facebook entièrement consacrés à la marque collective et aux adhérents.
- Edition d'une brochure imprimée à 10 000 exemplaires et diffusée par les réseaux des adhérents ainsi que par le biais des actions de promotion de l'Agence de Développement Touristique des Ardennes
- Faire partie d'un réseau de prestataires et favoriser ainsi les échanges professionnels
- Bénéficier des actions de promotion de la marque collective : salons, newsletter, diffusion des brochures papier, matériel de promotion, valorisation sur internet et les réseaux sociaux de la marque.

Comment ça marche ?

- Une visite par l'animatrice chez le demandeur de la marque collective
- Pré-requis : entreprise implantée dans les Ardennes et produit fabriqué dans le département depuis au minimum 12 mois.
- Respect des critères du cahier des charges de la fiche technique du produit ou savoir faire concerné ainsi que du règlement d'usage de la marque.
- Commission d'adhésion pour valider ou non la demande d'intégrer le réseau

Combien ça coûte (en 2020) ?

- Droit d'entrée : 75 € (valable la 1ère année)
- Cotisation de promotion et cotisation statutaire : 180 €

Contact :

Isabelle MOREAU : moreau@ardennes.com

Secrétaire de Direction à l'Agence de Développement
Touristique des Ardennes.

Tél. 03 24 56 67 73

Adresse :

ADT des Ardennes

24 Place Ducale - BP 419

08107 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex

Web :

www.ardennes.com

Rubrique Ardennes de
France

Facebook : Ardennes
de France



Comment ça marche ?

- Une visite par l'animatrice chez le demandeur de la marque collective
- Pré-requis : entreprise implantée dans les Ardennes et produit fabriqué dans le département depuis au minimum 12 mois.
- Respect des critères du cahier des charges de la fiche technique du produit ou savoir faire concerné ainsi que du règlement d'usage de la marque.
- Commission d'adhésion pour valider ou non la demande d'intégrer le réseau

Combien ça coûte (en 2020) ?

- Droit d'entrée : 75 € (valable la 1ère année)
- Cotisation de promotion et cotisation statutaire : 180 €

Contact :

Isabelle MOREAU : moreau@ardennes.com

Secrétaire de Direction à l'Agence de Développement
Touristique des Ardennes.

Tél. 03 24 56 67 73

Adresse :

ADT des Ardennes

24 Place Ducale - BP 419

08107 CHARLEVILLE MEZIERES Cedex

Web :

www.ardennes.com

Rubrique Ardennes de
France

Facebook : Ardennes
de France

